

## Annexe 1 : Critères d'éligibilité et procédure de mise en œuvre du projet

<b>ACCORDS ET VALIDATION</b> 	<b>Le projet doit être approuvé par la direction, le Maire, et l'Inspecteur de l'Éducation nationale.</b>	
	Obtenir l'accord préalable de la direction de l'établissement ou du Chef d'établissement	<input type="checkbox"/>
	Obtenir l'accord de la mairie	<input type="checkbox"/>
	<b>Dans le secondaire, l'approbation du Chef d'établissement est nécessaire</b>	
	Obtenir l'accord de l'Inspecteur de la Circonscription ou de la direction confessionnelle	<input type="checkbox"/>
	<b>Dans les établissements privés, l'approbation de la direction confessionnelle est nécessaire</b>	<input type="checkbox"/>
<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b> 	<b>Le projet doit démontrer une expérience notable en gestion et en qualité rédactionnelle, avec un aspect pédagogique</b>	
	<b>S'assurer que le projet vise à offrir des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs pendant les vacances scolaires</b>	
	Planifier des ateliers de renforcement en lecture, écriture, mathématiques, et sciences avec des méthodes ludiques et innovantes.	<input type="checkbox"/>
	Organiser des ateliers culturels (art, musique, théâtre, découverte culturelle)	<input type="checkbox"/>
	Prévoir des séances sportives (Tuaro Maohi, relaxation, yoga, ...)	<input type="checkbox"/>
	Mettre en place des activités de loisirs (jeux de société, chasses au trésor, ateliers de jardinage et de cuisine...)	<input type="checkbox"/>
	Vérifier que les activités soutiennent les élèves, favorisent l'épanouissement personnel et promeuvent l'inclusion sociale	<input type="checkbox"/>
	Le coût du projet doit être dûment rempli	<input type="checkbox"/>
Évaluation de « L'École Ouverte » Cf. annexe 3	<input type="checkbox"/>	
<b>MODALITÉS D'ENCADREMENT</b> 	<b>Les professeurs s'engagent à intervenir pour un nombre d'heures déterminé, comme précisé dans le projet, et validé par la commission de validation des projets</b>	
	Élaborer un calendrier détaillé des activités	<input type="checkbox"/>
	<b>Respecter le taux d'encadrement selon le nombre d'élèves et d'intervenants</b>	
	<b>1er degré public et privé</b>	
	03 à 09 élèves*(cas exceptionnel) 01 professeur 0 intervenant	<input type="checkbox"/>
	10 à 25 élèves : 1 professeur et 1 intervenant	<input type="checkbox"/>
	26 à 39 élèves : 1 professeur et 2 intervenants	<input type="checkbox"/>
	40 à 55 élèves : 1 professeur 4 intervenants	<input type="checkbox"/>
	56 à 85 élèves : 1 professeur 6 intervenants	<input type="checkbox"/>
	86 à 100 élèves : 2 professeurs 7 intervenants	<input type="checkbox"/>
	<b>2nd degré public et privé</b>	
Collèges et Lycées publics et privés (2nd degré) :		
De 30 à 100 enfants : respecter le ratio 1 professeur pour 1 intervenant	<input type="checkbox"/>	
Les intervenants extérieurs doivent posséder les qualifications et diplômes requis (BAFA, PSC1...) pour les activités qu'ils proposeront	<input type="checkbox"/>	
Mettre en place des mesures de sécurité adaptées, en particulier pour les activités en extérieur	<input type="checkbox"/>	
<b>CONSTITUTION DES ÉQUIPES</b> 	<b>Une fois le projet validé par la Commission, le porteur de projet recueille, vérifie et transmet les documents des intervenants extérieurs (cf : <a href="https://www.ac-polynesie.pf/ecole-ouverte">https://www.ac-polynesie.pf/ecole-ouverte</a>)</b>	
	Contrat de travail à durée déterminée d'un agent public recruté sur le territoire de la Polynésie Française	<input type="checkbox"/>
	Déclaration préalable à l'embauche	<input type="checkbox"/>
	Carte CPS avec NIR complet et à jour	<input type="checkbox"/>
	Acte de naissance valide 3 mois	<input type="checkbox"/>
	RIB d'un compte courant au nom de l'intervenant	<input type="checkbox"/>
	<b>Les intervenants ne pourront agir qu'à la réception de leur contrat d'embauche émis par le Vice-Rectorat et transmis au porteur de projet par les référentes « École Ouverte »</b>	
	Liste d'émargement des intervenants extérieurs dûment remplie, signée, tamponnée et validée par le Directeur d'école	<input type="checkbox"/>
	Liste d'émargement des personnels enseignants dûment remplie, signée, tamponnée et validée par le Directeur d'école	<input type="checkbox"/>
	<b>Clôture et liquidation de « L'École Ouverte »</b>	
	Fiche d'indemnisation des personnels enseignants au titre des activités péri-éducatives	<input type="checkbox"/>